

prendre part au procès de production, car les entreprises, soient-elles privées ou publiques, exercent un tri dans ce qui peut-être produit et rendu disponible. Ces critères de sélection sont intrinsèquement liés aux conditions dans lesquels s'effectuent cette production, conditions qui dépendent du marché et de l'intervention étatique. Par exemple, dans un marché fortement concurrentiel, les entreprises privées, bien sûr, auront des critères de sélection axés essentiellement sur la rentabilité des produits. On ne produira pas indûment en sachant qu'on va perdre ses investissements. Dans un système lourdement réglementé, des entreprises publiques œuvrant dans la production, par exemple, utiliseront d'autres critères, choix éditorial, limite des fonds disponibles, etc., et imposeront également une sélection sur ce qui peut être produit. Cette sélection sur la production affectera, bien sûr, ce qui sera disponible à la consommation ou, pour employer un terme moins « économique », le choix offert au grand public.

1.2.1 Le paradigme démocratique

Historiquement, le marché et les États modernes ont joué un rôle important dans la culture et dans le « développement culturel ». Chacun l'a fait avec ses forces et ses faiblesses. Le marché et l'État, dirons-nous, se complètent par rapport à la culture, chacun y participe avec ses avantages et en contrebalançant les écueils de l'autre. Si le marché a l'avantage, par exemple, de permettre que se rencontrent l'offre et la demande en matière de culture, il a aussi le désavantage de rétrécir cette demande comme cette offre à un rapport de solvabilité: n'est produit que ce pourquoi il y a une demande solvable, ou même, ce pourquoi le rapport coût/bénéfice se justifie du point de vue du producteur. Nous sommes ici au cœur d'un rapport marchand qui met en présence des vendeurs et des acheteurs, des producteurs et des consommateurs, dans un rapport où le citoyen est à ce titre absent. Le marché pose, du point de vue de la démocratie et de l'équité sociale, un problème fondamental en ignorant l'aspect non marchand de la culture. L'intervention de l'état peut permettre de réintroduire des considérations non marchandes et de restituer à la culture son importance « civique » dans la mesure où elle peut être faite de façon à préserver l'expression des citoyens, à augmenter et faciliter pour ces citoyens l'accès à cette même expression, en somme,

la vie sociale, politique et économique des milieux et collectivités dans lesquels ils vivent. » Raboy et